



PRÉFET
DE LA VIENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

LA LETTRE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Lettre n°75 septembre 2021

Éditorial

En ce mois de septembre, nous pouvons constater une tendance encourageante concernant deux enjeux majeurs de sécurité routière ; les conduites addictives et les deux-roues motorisés. On ne déplore aucun usager de deux-roues motorisé tué depuis le début de l'année. Cinq avaient perdu la vie sur la même période en 2020 et 4 en 2019. Par ailleurs, on constate la présence de substances psychoactives dans un seul accident, soit le chiffre le plus bas des 10 dernières années (jusqu'à 9 en 2013 à cette date). J'ose croire que les politiques successives de prévention menées par la Sécurité routière et les actions départementales ont eu un impact favorable sur ces enjeux. Il convient néanmoins de poursuivre sans relâche les efforts en la matière. C'est pourquoi la préfecture soutient fortement les actions de porteurs de projets en direction des motards, comme vous pourrez le lire dans cette lettre. Par ailleurs, en cette période de rentrée et de retrouvailles entre jeunes, les soirées festives sont nombreuses. J'ai donc décidé d'organiser un jeu-concours sur les réseaux sociaux de la préfecture, pour rappeler l'importance de retenir un ami alcoolisé. Il est essentiel de veiller à la sécurité de ses proches. D'autres opérations de prévention suivront.

Bonne route, en toute sécurité !

Emilia Havez, Directrice de cabinet,
cheffe de projet sécurité routière
Préfecture de la Vienne



SONDAGE

À l'occasion de la « **Journée découverte d'un circuit** » permettant à 252 motards de perfectionner leur conduite, les intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) ont tenu un stand et se sont intéressés au comportement de ces usagers de la route, relatif à l'équipement et au contrôle-sanction. Il a été proposé aux participants de répondre à un sondage...

Sur le sujet de l'équipement, il apparaît que l'intégralité des motards présents possède et utilise des **bottes adaptées à l'usage de la moto**, ainsi qu'un blouson et ce, bien que leur port ne soit pas obligatoire.

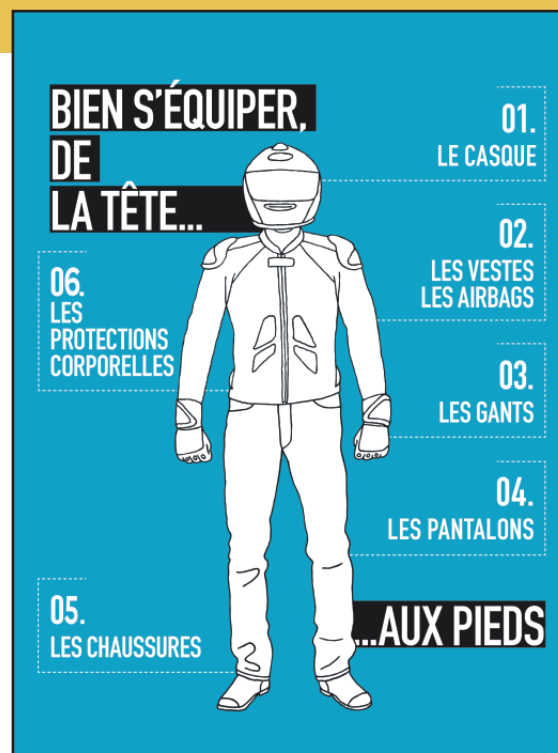
Ils sont en revanche environ 20 % à ne pas disposer de **gilet haute visibilité**, par méconnaissance de la réglementation ou par manque de praticité (difficulté à le ranger). Rappelons que sa détention et son usage sont obligatoires dans les mêmes conditions que celles des autres usagers : depuis le 1^{er} octobre 2008, le conducteur doit revêtir un gilet de haute visibilité conforme à la réglementation lorsqu'il est amené à quitter un véhicule immobilisé sur la chaussée ou ses abords, à la suite d'un arrêt d'urgence (article R 416-19).

SONDAGE (suite)





Concernant le **système airbag**, seuls 7% des répondants disposaient de cet équipement. Cinq motards étaient sur le point d'en acquérir un à l'occasion de la journée moto organisée le lendemain par l'escadron départemental de sécurité routière de la gendarmerie (un gilet étant remis à chaque participant). Pour la très grande majorité, soit 72%, il s'agit d'un équipement dont le coût est trop élevé (jusqu'à 700 € parfois). Pour d'autres, il n'est pas encore assez pratique à l'usage (trop contraignant, non intégré au vêtement), ou encore ils roulent trop peu pour y voir un intérêt. Pourtant, seuls 5% considèrent que cet équipement est facultatif ou inutile dans leur cas. Le prix plafond d'acceptabilité et d'achat éventuel se situe à moins de 200 € quoi qu'il en soit.

Sur la question concernant le **capital points au permis de conduire** : parmi les 112 motards ayant répondu, 70 % ont tous leurs points, pour les autres : 18 motards ont de 10 à 11 points, 9 ont de 7 à 9 points, 8 ont moins de 7 points et 4 motards seulement les ont perdus à moto (les autres étaient au volant d'une automobile). Ces chiffres sont très proches de ceux de l'ensemble des conducteurs et montrent que même si la plupart ont, à un moment ou un autre, perdu un ou plusieurs points, le capital maximal reste très majoritaire. Ils confirment l'efficacité du dispositif de retrait de points dans son objectif de dissuasion des comportements à risque.

À retenir aussi, plusieurs motards ont reconnu que certains de leurs écarts de conduite sur route risquaient plutôt de leur faire perdre directement le permis que des points sur celui-ci. Il reste du travail à faire...



BILAN DE L'ACCIDENTALITÉ

	Août 2019	Août 2020	Août 2021	Évolution 2020/2021	Janv. à août 2019	Janv. à août 2020	Janv. à août 2021	Évolution 2020/2021
 Accidents	26	17	16	-1	188	119	159	+40
 Tués	2	0	2	+2	14	15	15	0
 Blessés	41	27	21	-6	249	178	218	+44
 Dont blessés hospitalisés	15	17	4	-13	120	71	78	+7

Les modifications profondes des conditions de trafic au cours de l'année 2020, en raison de la crise sanitaire ont impacté les chiffres de l'accidentalité. Pour cette raison, une double comparaison est présentée, avec les données 2020 et celles de 2019, année précédant la crise sanitaire.

ACTUALITÉS

Deux journées d'actions à destination des motards

Le week-end des 11 et 12 septembre, plus de 370 motards ont bénéficié de conseils pour adopter une conduite responsable et diminuer le risque d'accident. Le samedi, la Fédération française des motards en colère et citoyens de la Vienne organisait sa journée annuelle de découverte d'un circuit, au Vigeant. Encadrés par des motards confirmés, les participants ont effectué des tours de circuits leur permettant de travailler sur la trajectoire, la vision périphérique, le temps de réaction et le freinage. En complément de ces sessions de conduite, des ateliers de sensibilisation ont été mis en place, auxquels les motards avaient l'obligation d'assister.

Le lendemain, près de 120 motards ont participé à la journée organisée par l'Escadron départemental de gendarmerie. Le matin, un premier groupe a effectué une randonnée afin d'être sensibilisé à la trajectoire de sécurité, alors que le second restait sur site et se rendait sur les stands des partenaires. L'après-midi, les deux groupes ont échangé leurs activités. Cet événement visait également à démocratiser le port du gilet airbag. Des gilets ont été remis aux participants à l'issue de la journée. Les deux événements ont fait l'objet d'un financement au titre du PDASR 2021.



Atelier théorique et pratique pour les seniors

Depuis 2015, la ville de Châtelleraut propose aux seniors âgés de 65 ans et plus d'actualiser leurs connaissances en matière de réglementation routière.

Face au succès des précédentes éditions, un groupe de seniors a été invité, le 20 septembre, à participer à une session de révision du code de la route, suivie d'un audit de conduite.

L'action, menée avec le Pôle mobilité de Châtelleraut a été subventionnée au titre du PDASR.



BILAN DES INFRACTIONS D'AOÛT



38

Alcool



23

Stupéfiants



286

Vitesse



70

Priorités



84

Retraits de permis

ACTEUR DU MOIS

Romain Perrin, brigadier chef principal, ville de Buxerolles

Depuis combien de temps et pourquoi êtes-vous impliqué dans la sécurité routière ?

Je suis impliqué dans la sécurité routière depuis plus de 10 ans. J'ai perdu un membre de ma famille suite à un accident de la circulation routière. Suite à ce décès, j'ai décidé de m'investir davantage dans la sécurité routière. Mon métier me permet d'exercer cette fonction. En tant que policier municipal, nous intervenons avec mes collègues auprès des enfants, dans les écoles pour leur apprendre les règles de base à pied, à vélo et comment bien se comporter en voiture. Nous intervenons auprès du Relais Assistante Maternelle (RAM) concernant le siège auto et également auprès des seniors en partenariat avec le Club Rencontre de Buxerolles, sur la sécurité routière en générale. Voilà pourquoi, aujourd'hui, je veux continuer en devenant intervenant départemental de sécurité routière (IDSR).

Une action de sécurité routière vous tient-elle particulièrement à cœur ?

Depuis 3 ans, accompagné de mes collègues et en partenariat avec la préfecture, j'interviens auprès des seniors, une fois par trimestre. Pour moi, c'est important car, effectivement, ils sont moins concernés par les accidents de la route mais ils restent des personnes vulnérables que ce soit en voiture, à pied ou à vélo. Les règles de circulation évoluant régulièrement, je trouve utile de les partager avec eux.

Nous intervenons pour faire des mises à jour sur le code de la route, la signalisation routière, ainsi que les règles générales liées à la route.

Ces échanges permettent de répondre à leurs attentes. Nous ne sommes pas dans le jugement. Ces retours sont enrichissants pour moi et les seniors en redemandent.



AGENDA

2 OCTOBRE

Stand sécurité routière au Pôle moto, Poitiers

5 OCTOBRE

Quiz vélo à l'institut St Gabriel, Châtelleraut

12 OCTOBRE

Session de révision du code de la route pour les seniors, Buxerolles

14 OCTOBRE

Forum « Sécurité routière seniors » organisé par la MSA, Beaumont